

qu'ailleurs au Canada. Là où la région n'est pas accidentée, comme dans l'Île-du-Prince-Édouard, dans la vallée d'Annapolis (N.-É.), dans la péninsule Avalon (T.-N.) et dans la vallée du Saint-Jean (N.-B.), on pratique l'agriculture, parfois de façon très spécialisée. Le forestage, principale activité de l'intérieur, soutient un certain nombre d'usines de pâtes et papiers et de scieries. Les ressources minérales, quoique relativement modestes, influent sur l'économie de la région. Les fonderies et aciéries de la région de Sydney dépendent de la houille et du minerai de fer provenant des gisements de Wabana, tout près de l'île de Terre-Neuve. Les autres minéraux importants de la région sont le plomb, le zinc, le cuivre, le gypse et le sel. Les centres habités se trouvent surtout sur les côtes et dans les vallées arrosées où les différentes origines ethniques des habitants ont eu tendance à se perpétuer dans le caractère culturel local de ces centres.

PARTIE III.—RESSOURCES ET TERRES PUBLIQUES

Section 1.—Ressources

Le tableau 1 donne les renseignements disponibles à l'heure actuelle au sujet des vastes ressources terrestres du Canada et classe les terres en terres agricoles occupées, boisées et autres, ces dernières comprenant les terres urbaines, les tracés de route, l'herbe, la brousse et toutes les terres incultes telles que les muskegs, marais et terrains rocheux. Les relevés pédologiques qu'effectue le ministère de l'Agriculture permettront d'estimer l'étendue de terre arable que possède le Canada et, à mesure que seront terminés les inventaires poursuivis par les provinces, des renseignements supplémentaires concernant les terres non boisées mais impropres à l'agriculture seront disponibles. Le ministère des Forêts évalue à environ 48 p. 100 l'étendue des terres boisées du Canada et, selon le recensement de 1956, moins de 8 p. 100 des terres sont des terres agricoles occupées. Une grande partie des 1,606,146 milles carrés des «autres» terres se trouve dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest dont l'étendue terrestre est de 1,458,784 milles carrés; les terres agricoles occupées y sont pratiquement nulles, et on estime à 275,800 milles carrés la superficie des terres boisées.

Section 2.—Terres publiques, fédérales et provinciales

Au tableau 2, qui classe les terres du Canada selon le régime foncier, les articles 2, 3, 4 et 5 viennent de sources fédérales et les articles 1, 6, 7 et 8 de sources provinciales.

Terres fédérales.—Les terres publiques qui relèvent de l'administration fédérale comprennent celles des Territoires du Nord-Ouest, avec l'archipel de l'Arctique et les îles de la baie et du détroit d'Hudson et de la baie James, celles du Yukon, celles de l'Artillerie et de l'Amirauté, les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, les stations forestières expérimentales, les fermes expérimentales, les réserves indiennes et, en général, toutes les terres détenues par les ministères fédéraux pour diverses fins administratives (voir tableau 2). Ces terres sont administrées en vertu de la loi sur les terres territoriales (S.R.C. 1952, chap. 263) et la loi sur les concessions de terres publiques (S.R.C. 1952, chap. 224), entrées en vigueur le 1^{er} juin 1950 en remplacement de lois antérieures.

Les plus grandes terres fédérales se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, où seulement 78 milles carrés sur une superficie globale de 1,511,979 milles carrés sont des terres privées. Cette contrée, entièrement au nord du 60^e parallèle, à l'exclusion des îles de la baie d'Hudson et de la baie James, représente environ 40 p. 100 de la superficie du Canada. Elle est administrée par la Direction des régions septentrionales (ministère du Nord canadien et des Ressources nationales).